



Après le non-respect d'un échéancier

Par **chrisd**, le **11/05/2009** à **17:27**

Bonjour,

j'ai eu des contrats d'abonnement téléphoniques chez Orange Mobile et Orange Internet. Les montants dûs sont 187€ et 177€. Après j'étais viré par mon employeur (dans période d'essai, donc aucun droit de chômage) je suis devenu en retard avec les paiements. Deux tels contrats sont soumis au bureau de contentieux, qui m'ont demandé de payer, et de suite m'ont accordé un échéancier. Avec les grands délais en trouver d'emploi (je suis encore à la recherche) et en plus les délais en recevoir un allocation de RMI, je n'ai pas respecté les échéanciers. J'ai expliqué au bureau que je suis allocataire de RMI et que je ne suis pas dans la possibilité de payer, ni des gros montants par mois, ni les solder en une fois, sans délai. J'ai leur proposé que je pourrais payer une partie de la somme dû mais seulement à partir de la date paiement de mon allocation RMI.

Même qu'ils m'ont accordé un délai à l'alls ont refusé mes offres, constatant que je devais payer la totalité: sinon je serais poursuivi, avec les frais énormes (d'environ 360 euro par dette), et avec les visites gênantes des huissiers.